

SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Projet validé

Commission Consultative d'élaboration et de Suivi du 27/11/2020

Consultation publique du 16/12/2020 au 16/03/2021

Validation par le Conseil syndical du SIRTOM le 16/03/2021

SIRTOM de la Vallée de la Grosne

16, rue Albert SCHMITT

ZA du Pré Saint Germain

71250 CLUNY

Contexte :

L'évolution des modes de consommation a conduit au doublement de la production de déchets des ménages en 50 ans. Les collectivités, responsables de la gestion de ces déchets ont dû s'adapter à ces nouveaux apports non seulement plus volumineux mais aussi plus complexes à traiter, dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant. **« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas » : tel est l'enjeu de la prévention des déchets.** Il implique pour les collectivités de passer de réponses techniques curatives à la mise en place d'une nouvelle dynamique de territoire où les changements de pratiques collectives et individuelles sont indispensables. Le contexte réglementaire actuel relaye cette notion et contribue à accentuer la prise en compte de la prévention dans les modes de gestion des déchets en la plaçant au sommet des priorités des politiques européennes et françaises



Les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010 et plus récemment la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (LTECV) ont encore renforcé le rôle de la prévention dans leurs enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, en affichant un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

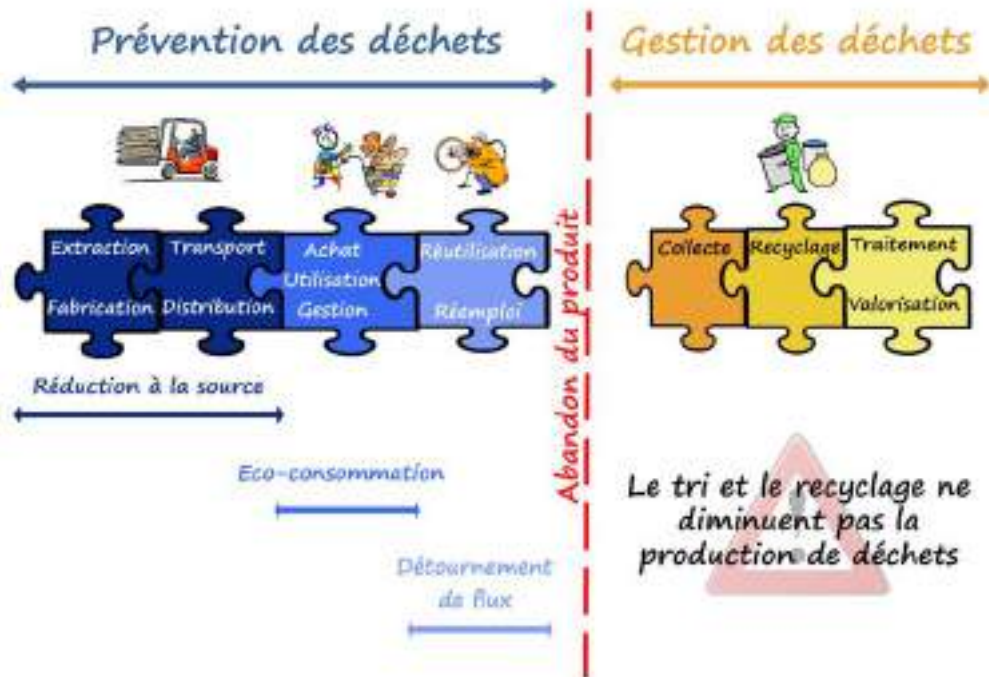


La loi relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire (LAGEC) entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la charte de l'environnement de 2004.

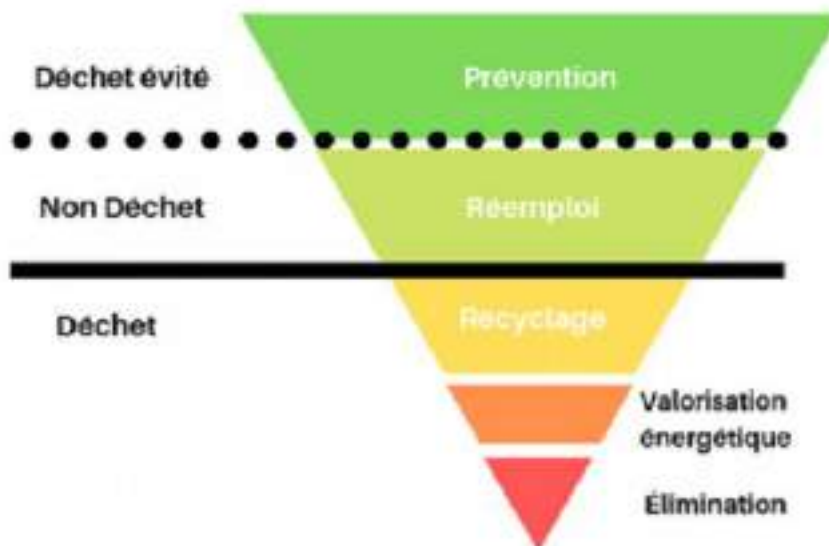
Ces mesures visent à orienter les consommateurs, à renforcer la gouvernance des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) et à rentabiliser le recyclage. La réduction des déchets, qui passe inévitablement par une prise de conscience et un changement de pratiques et de modes de consommation, constitue une urgence écologique, sociale et économique puisqu'elle permet notamment d'économiser les ressources, de réduire les coûts de gestion et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement des déchets tout en créant des emplois qui contribuent entre autres au développement de l'économie sociale et solidaire.

Définition de la prévention :

La prévention des déchets est l'ensemble des actions réalisées avant l'abandon d'un objet. Cette notion s'est généralisée grâce aux lois Grenelle I et II de 2009 et 2010



La prévention est également présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.



Définition de l'économie circulaire :

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus (cf. fiche technique ci-dessous).

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Dans la définition de l'ADEME la prévention concerne ces piliers.

L'économie circulaire repose sur 3 domaines d'action ainsi que sur 7 piliers associés :

- Offre des acteurs économiques (*Mieux produire*) : extraction/exploitation et achats durables, éco-conception (produits et procédés), écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité ;
- Demande et comportement des consommateurs (*Mieux consommer*) : consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation), allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation) ;
- Gestion des déchets (*Mieux gérer*) : recyclage (matière et organique).

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le **décret du 10 juin 2015 (n°2015-662)**. Il détaille, à l'échelle du territoire, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés au niveau national.

Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant **les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Conformément aux articles L.541-15-1 et suivants et R.541-41-19 et suivants du Code de l'environnement, la méthodologie d'élaboration du PLPDMA est la suivante :

1. Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).
2. Etablir un état des lieux du territoire qui :
 - Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
 - Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
 - Rappelle les mesures de prévention menées ;
 - Décrit les évolutions possibles des types et quantités de déchets.
3. Définir des objectifs de réduction à atteindre.
4. Définir les mesures et actions à mettre en œuvre, dimensionnées (au niveau technique, moyens humains et financiers) et accompagnées d'objectifs.
5. Elaborer un calendrier prévisionnel de mise en œuvre
6. Définir des indicateurs de suivi.
7. Formaliser le projet de PLPDMA et le présenter en CCES pour avis.
8. Arrêter le projet de PLPDMA par l'exécutif.
9. Soumettre le projet de PLPDMA au grand public.
10. Recueillir les avis, les intégrer si nécessaire et adopter le PLPDMA.
11. Mettre à disposition du grand public le projet adopté.
12. Suivre, manager régulièrement les actions du programme.
13. Réunir au moins 1 fois par an la CCES afin de mesurer l'état d'avancement du programme et présenter un bilan.
14. Mettre à disposition du grand public le bilan annuel.
15. Le réviser de manière partielle ou totale au bout de 6 ans

Un PLPDMA n'est plus limité dans le temps par une démarche contractuelle, mais « PERMANENT, MODIFIABLE ET REVISABLE ». Il constitue une procédure d'amélioration continue au service de la prévention des déchets.

Les déchets concernés :

Déchets municipaux Déchets des collectivités	Déchets pris en charge par le service public		Déchets assimilés en collectes spécifiques
Déchets des espaces verts publics	Déchets ménagers et assimilés		DAE déchets des activités économiques
Déchets de voiries, des foires et des marchés	Déchets des ménages et déchets des activités économiques collectés en mélange par le service public		
Déchets de l'assainissement	Déchets occasionnels	Ordures ménagères et assimilés OMA	
	Collectés en déchèterie ou en porte à porte :	Déchets de routine pris en charge par le service public	
	Encombrants, végétaux, déblais, gravats, jardinage, bricolage	Collectés en mélange Ordures ménagères résiduelles (OMR)	Collectés sélectivement Emballages légers, verre, papier et journaux

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Cadre réglementaire :

A partir de 2012, les démarches territoriales de prévention des déchets sont passées d'un dispositif volontaire et contractuel à un cadre essentiellement légal.

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets, dont deux échelons de planifications coordonnées au-dessus du PLPDMA :

1. Le **Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020** (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets (DMA, DAE, DD, DBTP) ;

Articulé en trois grandes parties, le programme vise à :

- Faire le bilan des actions de prévention menées jusqu'alors, notamment dans le cadre du plan national de prévention 2004-2012 ;
- Fixer des orientations et objectifs pour la période 2014-2020 ;
- Préparer la mise en œuvre, le suivi ainsi que l'évaluation des mesures élaborées.

Le programme, qui couvre 55 actions de prévention, est articulé autour de 13 axes :

- Mobiliser les filières REP au service de la prévention des déchets ;
- Augmenter la durée de vie des produits et lutter contre l'obsolescence programmée ;
- Prévenir les déchets des entreprises ;
- Prévenir les déchets du BTP (construction neuves ou rénovations) ;
- Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation ;
- Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;

- Poursuivre et renforcer des actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable ;
- Mobiliser des outils économiques incitatifs ;
- Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets ;
- Déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locales ;
- Promouvoir des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets ;
- Contribuer à la démarche de réduction des déchets marins.

Le programme fixe notamment comme objectifs :

- Une diminution de 7 % de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant par an à horizon 2020 par rapport à 2010, dans la continuité du précédent plan national (limité aux ordures ménagères) ;
- Une stabilisation au minimum de la production de déchets des activités économiques (DAE) d'ici à 2020 ;
- Une stabilisation au minimum de la production de déchets du BTP d'ici à 2020, avec un objectif de réduction plus précis à définir.

2. Le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) établi par la Région Bourgogne-Franche-Comté concerne les déchets non dangereux non inertes, les déchets inertes, les déchets dangereux quel que soit leur producteur.

Le plan fixe notamment comme objectifs :

- Réduire la production des déchets ménagers et assimilés (Kg/hab.) de :
 - 15% en 2025 par rapport à 2010
 - 20% en 2031 par rapport à 2010
- Stabiliser la production de déchets d'activités économiques non inertes non dangereux malgré la croissance économique
- Stabiliser la production de déchets inertes du BTP
- Réduire la production de déchets dangereux. Les objectifs d'amélioration de la captation de certains flux conduisent à une augmentation du gisement pris en charge par les filières.

Pour atteindre ces objectifs, le plan de prévention comporte 7 thématiques privilégiées :

- La prévention des biodéchets
- La sensibilisation des publics
- La réparation et le réemploi
- L'éco-exemplarité des administrations
- La prévention des déchets d'activité économique
- Les autres actions comme le STOP PUB, les couches lavables, la consigne
- La prévention de la nocivité des déchets.

Le PLPDMA du SIRTOM de la Vallée de la Grosne doit être compatible avec les objectifs des PNPD et PRPGD.

La prévention au SIRTOM :

Depuis 2010, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est engagé dans un programme local de prévention

- **2010 – 2015 : contractualisé avec l'ADEME et le Conseil Départemental de Saône-et-Loire.**

Ce programme a été mené avec deux autres collectivités, les Communautés de communes du Tournugeois et Mâconnais Val de Saône (qui ont fusionné au 1er janvier 2017).

Les objectifs de ce programme étaient :

- Réduire de 7% en 5 ans le tonnage d'ordures ménagères et assimilées (OMA) produit sur le territoire PLP, soit 763 tonnes de déchets à ne plus produire en 5 ans (23 kg/hab)
- Réduire la toxicité des déchets

L'objectif a été atteint : entre 2009 et 2014, le ratio d'OMA a diminué de 8,3% soit 27,3 kg par habitant sur les 5 années du programme.

Le deuxième objectif a été difficilement mesurable. Des actions de sensibilisation ont été réalisées pour réduire la toxicité des déchets : campagnes de sensibilisation de tri des piles dans les écoles, des collectes spécifiques pour les professionnels, des ateliers de fabrication de produits ménagers naturels...).

- **2016 à 2018 : PLPDMA réglementaire**

L'objectif de ce second programme était :

Fin 2015, ces trois collectivités ont continué leur collaboration pour un second programme de prévention 2016-2018.

- Diminuer le ratio de production des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant d'au moins 3% sur 3 ans, soit un gain de 15kg par habitant (passage de 526 à 511 kg).

Les deux communautés de communes ayant fusionné pour donner la Communauté de communes du Mâconnais Tournugeois, faisant évoluer le périmètre des territoires en cours de programme, le suivi des DMA n'a pas pu être mené jusqu'à la fin de la période.

En avril 2018 le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a recruté une personne pour s'occuper du PLPDMA à temps plein sur ce seul territoire.

En parallèle de ce second programme le territoire SIRTOM de la Vallée de la Grosne a été labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) en 2015, et a établi un contrat avec l'ADEME sur la période 2015-2018 pour mener un programme d'actions. Les actions de prévention sont intégrées à ce programme.

- **2019 – 2021 : Contrat d’objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC)**

En 2019, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a contracté avec l’ADEME un CODEC intégrant des actions de prévention sans formaliser le PLPDMA. Afin de pallier cette absence, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a rédigé un PLPDMA suivant les modalités recommandées par l’ADEME.

- **2020 – 2026 Le PLPDMA du SIRTOM**

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne doit répondre à l’obligation réglementaire d’établir un PLPDMA, ce dernier a défini :

- Une commission consultative d’élaboration et de suivi (CCES) fixée par la collectivité, elle a nommé sa présidence et désigné les chargés de son secrétariat. La CCES donne son avis sur le bilan qui lui est présenté chaque année et évalue le PLPDMA tous les 6 ans.
- Un diagnostic synthèse du territoire, un diagnostic détaillé a été rédigé dans le cadre du CODEC, le PLPDMA reprendra une partie des données.
- Des objectifs de réduction conformes au PNPD et au PRPGD, définis dans le cadre du CODEC et adaptés au PLPDMA.
- Des mesures à mettre en œuvre, ce sont des actions de réduction définies dans le cadre du CODEC réparti en 10 axes.

Composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

La mise en place de la commission consultative d'élaboration et de suivi doit permettre de :

- Coordonner les parties prenantes ;
- Intégrer le point de vue des différents acteurs concernés ;
- Remettre des avis et propositions de décision à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA.

Le décret donne des pistes pour l'organisation d'une gouvernance participative. L'article R. 541-41-22 du code de l'Environnement impose la constitution d'une CCES par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat, sans pour autant en imposer une composition-type.

- La CCES donne son avis sur le projet de PLPDMA (art. R. 541-41-24 CE).
- Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année (art. R. 541-41-27 CE).
- La CCES évalue le PLPDMA tous les 6 ans (art. R. 541-41-28 CE).

Composition de la CCES :

Groupes / collèges	Entités / Représentants	Membres	Nom des représentants
Présidence de la CCES	Elu(e) du SIRTOM	2	Aline VUE Michel MAYA
Elu(e)s / technicien(ne)s	ADEME, Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, SIRTOM, Communauté de communes du Clunisois, Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier	5	Anaëlle MORISOT
Organismes publics	DRAAF, Conseil départemental 71, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne, Sytraival, Office du tourisme	6	
Organisations Professionnelles	Chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture), Fédérations professionnelles (CAPEB, Fédération du bâtiment)	5	
Association agréés de protection de l'environnement, de consommateurs et de citoyens, économique	UFC que choisir, Association de protection de la vallée de la Noue (APVN), Villages solidaires, Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) du Clunisois,	4	
Partenaires / relais	Eco'Sol / Eco'Cook, Institut Pierre Chanay, Les Valoristes Bourguignons, ESAT du Breuil, ESAT Ferme de la Guye , ENSAM, LAB71, OPAC, Lycée Cluny (association les Herbes Folles)	9	

La CCES peut évoluer en fonction des actions mises en valeur lors du bilan et de l'évaluation du PLPDMA.

Synthèse du diagnostic du territoire

Le Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagère (SIRTOM) de la Vallée de la Grosne a la particularité d'être un territoire de grande homogénéité, que ce soit d'un point de vue humain (population majoritairement rurale et périurbaine) ou économique (activités industrielle, tertiaire, touristique, culturelle, agricole et viticole).

Les données statistiques sont tirées des dossiers complets INSEE les plus récents, des deux intercommunalités du territoire et du département de Saône-et-Loire, sur l'année 2015, parus en juin 2018.

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est constitué de deux communautés de communes : Communauté de communes du Clunisois et Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier.



- LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le SIRTOM se situe en région Bourgogne-Franche-Comté (depuis le 1er janvier 2017), au sud de la Saône-et-Loire. Il est limitrophe du département du Rhône, et proche du département de l'Ain. Sa superficie est de 629,5 km² (à vol d'oiseaux : 36 km du Nord au Sud, et 18.9 km d'Ouest en Est)

- LA DEMOGRAPHIE

Le territoire du SIRTOM est marqué par une forte ruralité, avec une densité d'environ 33 hab/km², comprenant une ville centre de 5 000 habitants (Cluny), 6 villes moyennes de 800 à 1 000 habitants (Salornay-sur-Guye, Tramayes, Pierreclos, Joncy, Matour, Dompierre-les-Ormes). 91,6 % des communes du territoire du SIRTOM comptent moins de 1 000 habitants, ce qui correspond à environ 230 habitants par commune.

La population du territoire du SIRTOM est plutôt vieillissante :

Ensemble	2015	%
0 à 14 ans	3481	16%
15 à 29 ans	3047	14%
30 à 44 ans	3604	17%
45 à 59 ans	4462	21%
60 à 74 ans	4241	20%
75 ans ou plus	2868	13%
	21703	100%

Tableau 1 : Tranche d'âge de la population

- L'EMPLOI ET BASSIN DE VIE

D'après les données INSEE 2015, le taux de chômage est de 6,5% pour la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier, et de 6,9% pour celui de la Communauté de Communes du Clunisois. Ces taux sont inférieurs à la moyenne départementale qui est de 9,5% sur la même année. La majorité des emplois proposés sont dans le commerce, les transports et services divers. L'agriculture et l'industrie sont également bien représentées.

- LES LOGEMENTS

Le territoire est marqué fortement par des résidences secondaires : plus de 20% des résidences sont des résidences secondaires. Le territoire est largement au-dessus de la moyenne départementale qui est de 7,5%. Cette population augmente grandement le tonnage des déchets sur le territoire lors de la saison estivale et les vacances scolaires.

On peut noter qu'une grande partie de la population habite dans des maisons (85%), et seulement 14% en appartement. Ces chiffres s'expliquent par la grande ruralité du territoire et les nombreux villages de moins de 800 habitants. La ville de Cluny représente à elle seule 80% des logements en appartements.

- LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Pour les écoles maternelles et élémentaires, le SIRTOM est organisé principalement en Réseau Pédagogique Intercommunaux (RPI) ou Syndicat à Vocation Scolaire (SYVOS). Il en existe 12 sur le territoire, 4 écoles indépendantes et 2 écoles privées.

Les agents des cantines des écoles primaires préparent, pour une très grande majorité, eux-mêmes les repas proposés aux enfants.

Il y a deux collèges (Matour et Cluny) ainsi qu'un lycée général et technologique (Cluny) et professionnel (MFR de Mazille).

Sont proposés à Cluny un BTS Technico-Commercial et un BTS Management en Hôtellerie et Restauration, une Classe Préparatoire « Physique Technologie Sciences de l'Ingénieur » ainsi qu'une école supérieure, l'ENSAM, Ecole nationale supérieure des arts et métiers.

- LA SANTE

On recense des maisons des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et des maisons de retraite au nombre de 11, dont 2 hôpitaux (Cluny et Tramayes).

Le service à la personne est proposé sur les deux territoires, avec notamment la présence de l'ADMR.

- LE TISSU ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le territoire regroupe plus de 2 400 établissements. Pour précision, un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : cela peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Le secteur d'activité le plus représenté est le secteur du commerce et des services marchands, suivi par l'agriculture.

L'élevage de bovins à viande domine sur l'ouest, tourné vers le Charolais. Le territoire possède une agriculture viticole sur quelques communes telles que Bray, Blanot, Berzé-le-Châtel, Pierreclos, Serrières et même plus au nord, à Massy et Saint-Ythaire.

La polyculture-élevage est largement répandue en Clunisois, avec plusieurs communes pratiquant la mixité des exploitations. Enfin, la petite commune de Taizé se distingue, avec une activité principale de maraîchage et d'arboriculture unique en Clunisois, grâce notamment à la culture de fruits rouges.

Parmi les 2 400 établissements, 1 800 sont des établissements sans salarié, principalement dans les secteurs les plus représentés du territoire (commerce, service marchand et agriculture).

21 établissements concentrent plus de 50 salariés, 5 dans l'industrie, 2 dans la construction, 1 dans le commerce et 12 dans les administrations publiques.

9 zones artisanales sont présentes sur le territoire.

- TOURISME, PAYSAGES ET RESSOURCES NATURELLES

Par ses bâtiments historiques et son paysage vallonné, le territoire du SIRTOM accueille chaque année 350 000 visiteurs, avec environ 130 000 entrées sur le site de l'Abbaye de Cluny, centre des monuments nationaux (donnée issue des offices du tourisme). Une majorité des touristes viennent pour les randonnées sur le territoire, avec des arrêts stratégiques comme le château de Pierreclos ou celui de Berzé-le-Châtel et une autre partie est une population de passage : le territoire est positionné sur l'axe Paris-Marseille, plaçant ainsi le Clunisois comme un point central.

Concernant le logement des gens de passage, on y retrouve 11 hôtels et 8 campings, pour une capacité totale d'hébergements de 5936 places pour les campings, et 450 chambres dans les hôtels. Il existe aussi 250 gîtes et environ 80 chambres d'hôtes sur le territoire (données INSEE et estimation à partir des données du département de Saône-et-Loire).

Le Clunisois est fortement réputé pour sa référence dans le milieu du cheval, avec un Haras National, un hippodrome, un centre équestre et un pôle événementiel Equivallée Cluny (complexe d'environ 20 hectares). Sur une année, 80 jours de manifestations sportives équestres sont organisés, accueillant environ 100 000 visiteurs, ainsi que 40 dates d'animations culturelles représentant 20 000 entrées sur le site (données issues du GIP Equivallée Haras National de Cluny). Il existe aussi des centres équestres et écuries privées (environ 5), notamment le Haras de Sainte Cécile qui organise 40 jours de manifestations sportives par an.

- LE TISSU ASSOCIATIF DU TERRITOIRE











D'après le site de la direction de l'information légale et administrative (journal-officiel.gouv.fr), il existe 1 119 associations sur le territoire du SIRTOM, dont 420 à Cluny. Ces associations sont très variées : sapeurs-pompiers, anciens élèves, conscrits, chasse et pêche. On y retrouve aussi beaucoup d'associations culturelles, sportives et environnementales (nature, cadre de vie, patrimoine, préservation de site...).

- LES CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

Le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, c'est principalement :

Faits marquants	Apports pour le projets de prévention des déchets
Territoire et démographie :	
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire marqué par une forte ruralité, - Une population vieillissante avec une part de retraités supérieure à la moyenne départementale, - Un territoire accueillant. 	<p>Permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de formation, sensibilisation auprès de population spécifiques. - Développer des actions en lien avec la nature. - Développer des actions afin de créer du lien social entre les habitants. <p>La prévention est fédératrice.</p>
Economie :	
<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale, - Une grande majorité d'entreprises de services (+50% des emplois, 20 entreprises de plus de 50 salariés) - Un secteur industriel ancré (12 entreprises de plus de 50 salariés), - Une agriculture développée : plus de 57% du territoire. 	<p>Permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner des professionnels vers des pratiques d'économie circulaire. - Créer des synergies entre entreprises. - Travailler en boucle fermée auprès des différents acteurs du territoire
Tourisme et manifestations :	
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire touristique grâce à son paysage - De riches manifestations estivales (randonnées, festivals, fêtes de villages) 	<p>Permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser des personnes de passage. - Développer des manifestations éco-responsables.
Aménagement du territoire :	
<ul style="list-style-type: none"> - Un nombre de résidences secondaires supérieur à la moyenne départementale, - Essentiellement de l'habitat individuel, - Une majorité de propriétaires. 	<p>Permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager des projets pour différents publics, avec un argumentaire ciblé, et donner du sens aux actions menées. - Développer des actions sur le don, le réemploi.
Social :	
<ul style="list-style-type: none"> - Un service à la personne développé, - Un tissu associatif présent, - Un territoire plutôt dynamique : manifestations et marchés hebdomadaires. 	<p>Permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les associations comme relais d'actions, - Créer des évènements exemplaires.

Organisation du service

Flux	Précollecte	Collecte - Transport	Traitement
OMR	 Bacs gris	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Unité de valorisation énergétique VILLEFRANCHE/SAONE (SYTRAIVAL)
Emballages	 Bacs jaunes	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Centre de tri REGION LYONNAISE
Papiers	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Papetier VOSGES
Verre	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Verrerie à CHALON / SAONE
Autres déchets	 5 déchèteries Gardiennage en régie	 Transports en régie et en prestation	Filières spécifiques selon les flux (REGION MACONNAISE et RHONE)

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère 5 déchèteries (Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayes, Trambly) et 97 Points d'apport volontaire (114 colonnes pour le verre et 105 pour le papier).

L'organisation des collectes se décompose en :

- 14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : collecte une fois par semaine (C1) (CLUNY centre historique : collecte deux fois par semaine (C2)),
- 12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux (C0.5) (CLUNY centre historique en C1).

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne organise pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement. Les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont gérés par le SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement basé à Villefranche-sur-Saône et auquel le SIRTOM adhère depuis le 1er janvier 2017.

Financement du service

Les membres (les deux communautés de communes) du SIRTOM perçoivent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la reverse en participation au SIRTOM.

En 2013, le SIRTOM a mandaté le cabinet d'étude INDDIGO pour réaliser une étude et étudier différents scénarios sur la Tarification Incitative (TI). Les élus ont décidé de ne pas l'appliquer. C'est dans la suite de cette décision que l'ensemble du conseil syndical a choisi de répondre à l'appel à projet national « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (ZDZG). L'objectif était d'évaluer à la fin des trois années du projet ZDZG si les projets d'économie circulaire menés par l'équipe projet permettaient une réduction des déchets significative par rapport au coût de mise en place de la TI.

Arrivant à la fin du projet ZDZG, les élus du SIRTOM de la Vallée de la Grosne ont conclu pour mener une étude approfondie sur l'organisation d'une Redevance Spéciale Incitative (RSI), et choisir un scénario durant la fin de l'année 2018, en vue de procéder à sa mise en place à partir de 2019. L'étude sur la TI sera réexaminée en fonction de la diminution de tonnage des déchets du territoire.

En 2019, la Communauté de communes du Clunisois a décidé la mise en place d'une redevance spéciale incitative pour les professionnels produisant plus de 400 litres de déchets par semaine.

Le SIRTOM a donc équipé de puces les bacs des professionnels afin de compter les levées pour que la Communauté de communes du Clunisois facture au coût aidé les entreprises.

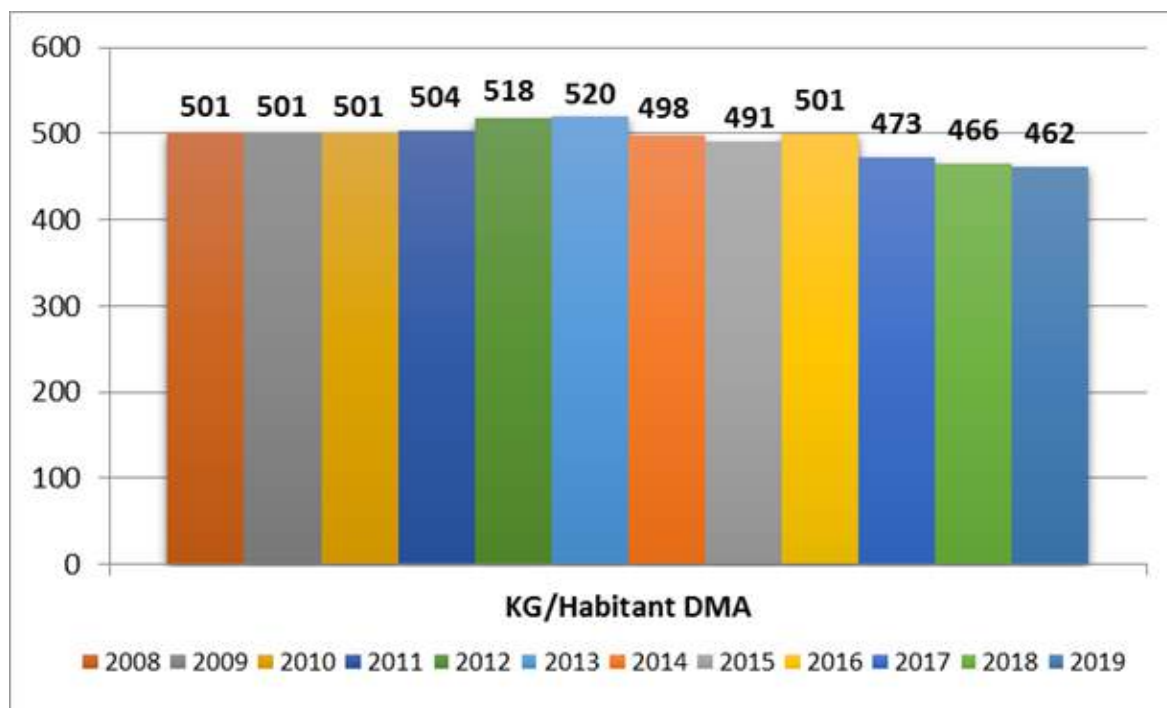
Le SIRTOM accompagne les professionnels vers la réduction des déchets.

Quantité de déchets produits

Les déchets ménagers assimilés (DMA) désignent tous les déchets produits sur l'ensemble du territoire.

De par ses missions, le SIRTOM a une bonne connaissance des DMA de son territoire. Ces derniers sont essentiellement produits par les ménages, mais le SIRTOM collecte également les déchets des professionnels qui ne passent pas par un prestataire privé (artisans et commerçants principalement).

Les tonnages analysés ci-dessous prennent en compte l'ensemble des DMA traités et valorisés par le SIRTOM depuis 2007.



On observe une baisse du ratio de 10 % depuis les 5 dernières années, avec un ratio tenu à 473 kg/habitant en 2017, ratio inférieur à celui de la Bourgogne-Franche-Comté avec 488 kg/habitant, et également inférieur à la moyenne nationale qui est de 513 kg/habitant (année 2015).

L'ensemble des données se trouvent dans le rapport annuel déchets élaboré chaque année par le SIRTOM.

Objectifs de réduction :

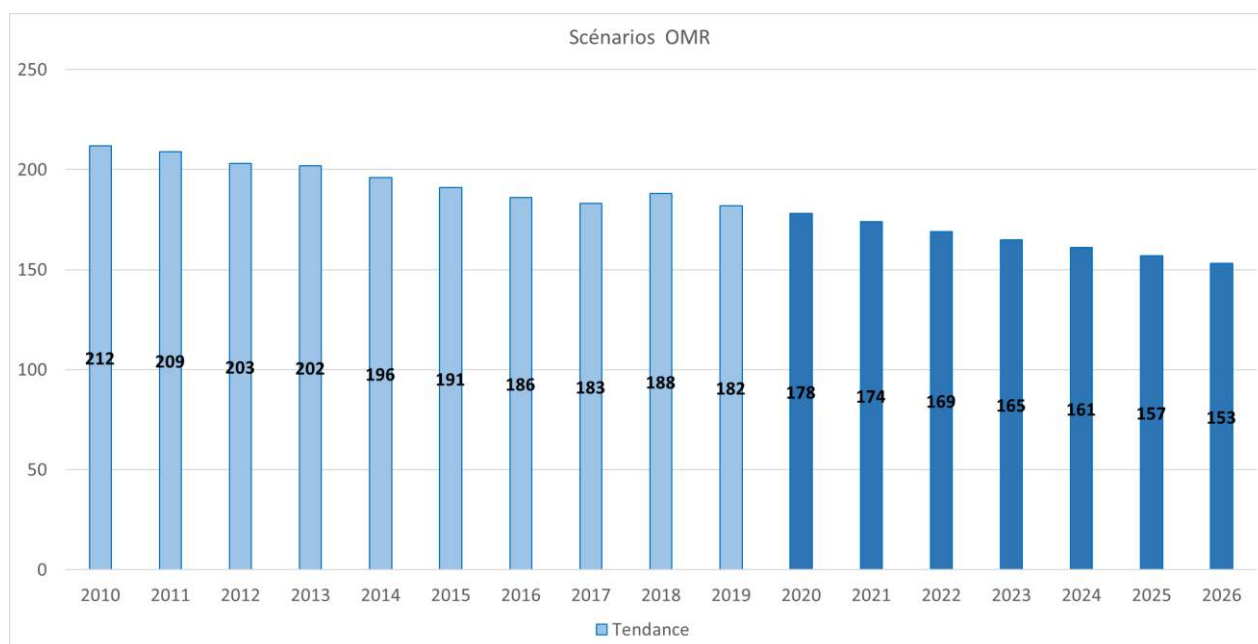
Le PLPDMA doit comporter des objectifs de réduction des DMA (art. R. 541-41-23 CE). Il est mis en œuvre pendant 6 ans avant de procéder à une évaluation et une révision éventuelle (art. R. 541-41-28 CE). Les objectifs doivent donc être fixés à un horizon de 6 ans minimum.

Objectifs d'impacts	Objectifs chiffrés	Indicateurs d'impacts du PLPDMA
Les quantités d'OMR et de DMA diminuent, en particulier les gisements prioritaires	1/ Diminution des OMR de 27% entre 2010 et 2026, soit une diminution de 59kg/hab., soit 212kg/hab. en 2010 à 153 kg/hab. en 2026. 2 /Diminution des DMA de 17% entre 2010 et 2026, soit une diminution de 89 kg/hab., 501 kg/hab. en 2010 à 412 kg/hab. en 2026.	Taux d'évolution des kg d'OMR/habitant par rapport à 2010 Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à 2010 (en %)

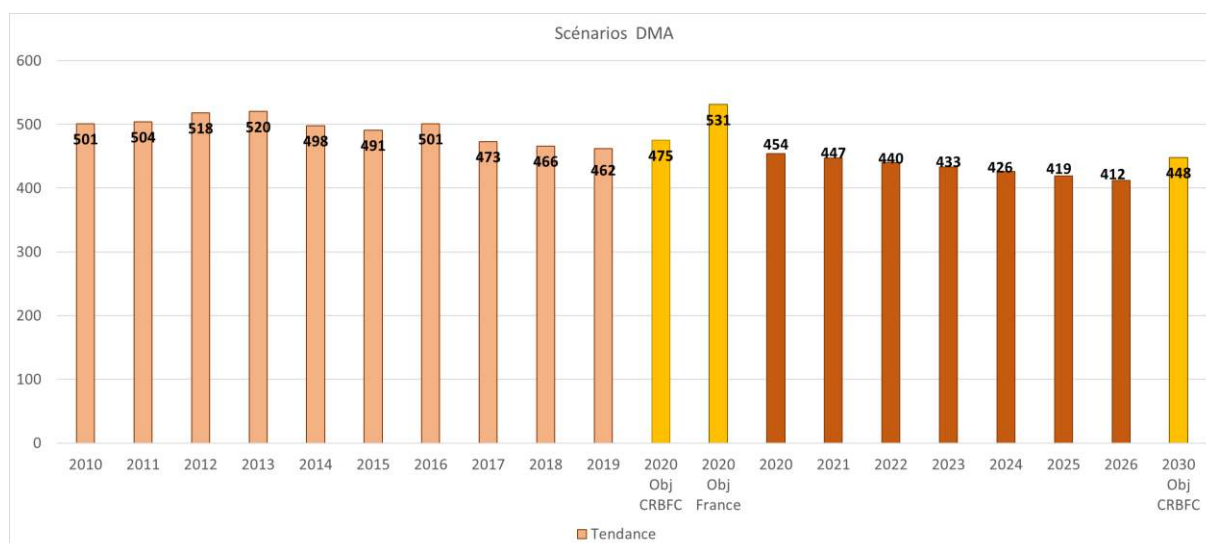
Les ménages, entreprises, administrations adoptent des gestes de prévention : 73 % indiquent avoir entendu parler de gestes ou actions	Augmenter ce chiffre à 87% (moyenne nationale) en 2026.	Évolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages
Les relais diffusent les messages de prévention		Pourcentage de relais mobilisés dans l'année

Les objectifs sont en cohérence avec le CODEC, et seront redéfinis à la fin de ce contrat (fin 2021) :

- **Tendanciel OMR** : à partir de 2021 continuer l'objectif CODEC de réduction de - 2,5% par an/hab. : **153kg/hab. en 2026 ;**



- **Tendanciel DMA** : à partir de 2021 continuer l'objectif CODEC de réduction de - 1,6% par an/hab. : **412kg/hab. en 2026 ;**



Les axes et les actions de ce PLPDMA

Les actions du PLPDMA sont intégrées et détaillées dans le cadre du Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire, dans ce document sont présentées les actions de réduction mises en place depuis plusieurs années au SIRTOM, qui sont des actions pérennes.

Le cadre réglementaire du PLPDMA indique que la collectivité doit mener des actions en lien avec 10 axes. Tous ne concernent pas le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Ainsi, un des axes porte sur les déchets marins ; le SIRTOM n'étant pas en bord de mer, il n'y a pas d'actions dans cet axe. Un autre axe concerne les déchets du BTP ; le SIRTOM dans cette version du PLPDMA n'a pour l'instant pas d'action en ce domaine.

La CCES d'installation a proposé que cet axe soit intégré en année 2 de ce PLPDMA.

Le Conseil Syndical a décidé d'intégrer une action en lien avec la réduction des déchets du BTP, l'axe 9, du fait du soutien à l'association de Projececosyn, qui travaillera dès 2021 sur le réemploi des matériaux de déconstruction d'un bâtiment.

1. Axe « Être exemplaire en matière de prévention des déchets »

Action 1.1 Etre exemplaire en interne au SIRTOM :

Descriptif :

Depuis plusieurs années, le SIRTOM s'engage à mener des achats responsables et respectueux de l'environnement :

- Les fournitures de bureaux sont des fournitures éco labellisées, le papier est recyclé et les stylos sont rechargeables.
- Les produits de lavage et d'entretien sont des produits éco-labellisés achetés en gros conditionnement.

Les actes administratifs se font de plus en plus de façon dématérialisée. Par exemple, le SIRTOM demande à chaque nouvel élu son accord pour recevoir les convocations et rapports du conseil syndical par envoi électronique.

Concernant les marchés publics, les procédures dématérialisées sont favorisées également grâce au site internet de E-bourgogne.

Pour les nouveaux élus, une sensibilisation est mise en place sur l'économie circulaire dans le cadre du référentiel économie circulaire afin de bénéficier d'une labellisation.

Pourquoi :

- Être exemplaire en matière d'achats.
- Promouvoir la dématérialisation des procédures.
- Sensibiliser les nouveaux élus à ces pratiques.

Pour qui :

- Elus, personnel du SIRTOM.

Objectifs :

- 100 % des achats sont : soit en matière recyclée, soit éco labellisés.
- 100% des élus dont la connexion est possible acceptent la version dématérialisée des convocations et des rapports du conseil syndical.
- 100% des procédures de marchés publics s'effectuent de façon dématérialisée.

Indicateurs de suivi :

- Taux d'achats de produits éco labellisés.
- Taux de procédures de marchés en version électronique.

Action 1.2 Etre exemplaire pour les collectivités membres

Descriptif :

Le SIRTOM souhaite impulser ses bonnes pratiques en termes de prévention des déchets auprès des collectivités membres. Cela passe par la mise en place de formation des agents communaux sur la gestion différenciée des espaces verts. Cette formation a été mise en place en intra avec le CNFPT pour l'amélioration des pratiques.

Pour réduire la production de déchets issus des établissements publics, le SIRTOM souhaite développer un accompagnement vers un changement de pratique au niveau de la vaisselle durable. Un état des lieux des communes louant des locaux pour les manifestations doit être réalisé, pour permettre d'avoir une photographie des possibilités d'utilisation de vaisselle durables dans ces structures (salles des fêtes, salles communales).

Le SIRTOM a bénéficié de 2 500 gobelets réutilisables de la part du SYTRAIVAL, ces gobelets ont été distribués auprès des communes membres suite à un questionnaire. Un état des lieux des besoins a été réalisé auprès des communes membres via un questionnaire en ligne.

La répartition des gobelets s'est faite selon le nombre d'habitants des communes :

- Communes ayant un nombre d'habitants inférieur à 200 : 30 gobelets (13 communes / 26)
- Communes ayant un nombre d'habitants entre 200 et 350 : 50 gobelets (10 communes / 16)
- Communes ayant un nombre d'habitants entre 350 et 700 : 30 gobelets (5 communes / 10)
- Communes ayant un nombre d'habitants supérieur à 700 : 30 gobelets (4 communes / 6)

Pourquoi :

- Etre exemplaire en termes de pratiques dans les communes membres.
- Sensibiliser les élus et les habitants à ces pratiques.

Pour qui :

- Communes membres du SIRTOM.

Objectifs :

- Réduire la vaisselle plastique jetable lors des manifestations communales.
- 100% des communes équipées en vaisselle réutilisable.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de communes équipées en vaisselle réutilisable.

Action 1.3 Être exemplaire pour les associations

Descriptif :

Depuis 2011, le SIRTOM met à disposition des associations du territoire des gobelets et barquettes réutilisables pour des manifestations : plus de 150 000 gobelets ont été empruntés depuis 2011 (27 700 gobelets en 2019). Le service de lavage des gobelets est réalisé avec le partenaire Institut Pierre Chanay (IME de Mâcon) et répond à un réel besoin des associations locales.

Cette action est plutôt bien appréciée des associations, cela permet de limiter les gobelets et / ou barquettes en plastique jetable abandonnés sur le terrain de la manifestation.

Le SIRTOM prête également des expositions sur les gestes de prévention qui peuvent être empruntées par les associations organisatrices d'évènements.

Pourquoi :

- Réduire les quantités de plastique jetable lors des manifestations
- Créer de l'activité et de l'emploi dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- Sensibiliser les organisateurs de manifestations de l'ampleur de la pollution des plastiques jetables.

Pour qui :

- Associations

Objectifs :

- Sensibilisation des organisateurs et des participants aux manifestations
- Réduire les objets en plastique jetable sur les manifestations du territoire.

Indicateurs de suivi :

- Taux de manifestations utilisant les gobelets
- Nombre de gobelets empruntés
- Nombre de manifestations utilisant les gobelets et barquettes réutilisables.



Action 1.4 Être exemplaire pour des administrations et des entreprises

Descriptif :

Depuis 2015, Eco'Sol, partenaire du SIRTOM dans la mise en place de la Ressourcerie, a proposé la collecte de papier blanc auprès des administrations de Cluny. Ce sur-tri du papier blanc leur permet de créer de l'activité pour leur association et de revendre ce papier de bonne qualité directement chez un papetier pour être recyclé.

Les administrations ou entreprises intéressées sont dotées de cocottes pour faciliter le tri lesquelles sont ramassées, une fois par mois ou une fois par trimestre. Actuellement, une vingtaine de sites bénéficient de cette collecte, essentiellement à Cluny.

Pourquoi :

- Développer le sur tri du papier
- Créer de l'activité et de l'emploi dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Pour qui :

- Professionnels générateurs de beaucoup de papier à Cluny

Objectifs :

- Augmenter le geste de tri des professionnels et réduire les quantités des papiers dans les OMR.

- Avoir une deuxième tournée en dehors de Cluny
- Rendre cette collecte autonome, contrat directement entre le producteur et Eco'Sol sans passer par le SIRTOM.

Indicateurs de suivi :

- Quantité de papier détourné
- Nombre de professionnels bénéficiant de cette collecte.



2. Axe « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets »

Action 2.1 : la communication

Descriptif :

Afin de sensibiliser les habitants du territoire, plusieurs actions de communication sont envisagées pour illustrer la réduction des déchets :

- Participer aux événements locaux pour promouvoir les actions en lien avec la thématique de l'événement
- Mettre à jour le site internet avec les actualités des projets
- Développer une lettre d'information
- Actualiser le réseau social Facebook
- Avoir une communication générale cohérente avec tous les moyens de communication
- Appuyer la communication positive sur la progression du changement de comportement
- Informer les usagers sur la quantité de déchets produits en fonction des achats qu'ils réalisent
- Communiquer en impliquant directement les usagers dans des actions qui permettent une prise en compte de leur consommation et production de déchets
- Impliquer les professionnels dans les actions, pour qu'ils soient des relais sur le terrain
- Participer à des manifestations.

Selon les outils développés, l'impact de ces outils de communication est difficilement quantifiable.

Pourquoi :

- Informer et sensibiliser les habitants du territoire sur les actions et moyens de réduction des déchets.

Pour qui :

- Habitants du territoire.

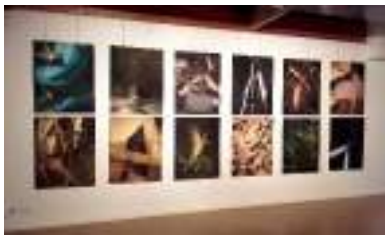
Objectifs :

- Sensibiliser au maximum les habitants sur la réduction des déchets.
- Accentuer la communication et la valorisation des actions

Indicateurs de suivi :

- Suivi des nombres de vues et de consultations sur Facebook et site internet

- Nombre d'inscrits à la newsletter – taux d'ouverture de la newsletter
- Nombre de participations à des évènements locaux
- Nombre d'emprunts de l'exposition



Action 2.2 : Les animations scolaires

Descriptif :

Depuis plusieurs années, le SIRTOM réalise un catalogue d'animations scolaires. Ce catalogue est envoyé à chaque école du territoire en début d'année.

Il détaille des animations, sur différentes thématiques : le tri, la prévention, le compostage, l'économie circulaire... Les écoles contactent le SIRTOM afin de mettre en place ces animations.

Une trentaine d'animations sont réalisées par an, de la petite section de maternelle aux étudiants de l'ENSAM.

Pourquoi :

- Informer et sensibiliser des enfants jusqu'aux étudiants sur les actions et moyens de réduction des déchets.

Pour qui :

- Etablissements scolaires du territoire.

Objectifs :

- Sensibiliser au maximum les scolaires sur la réduction des déchets.
- Développer davantage l'action chariot malin

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'animations réalisées dans l'année.



3. Axe « Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets »

Action 3.1 : Mise en place de la redevance spéciale incitative

Descriptif :

Certains professionnels du territoire payent une redevance spéciale basée sur le nombre de repas ou de lits dans leur établissement, et non sur le volume de déchets produits. Certains professionnels payent également une Taxe d'Enlèvement Des Ordures Ménagères comme les ménages, en produisant un volume de déchets supérieur à celui d'un ménage.

Suite à une étude menée auprès des professionnels en 2017 et 2018, les communautés de communes ont délibéré pour la mise en place de la redevance spéciale incitative ; seule la Communauté de communes du Clunisois a choisi de mettre en place ce système avec puçage et relèves des bacs des professionnels de plus de 400 litres d'OMR hebdomadaires, afin de rééquilibrer la charge qui pesait principalement sur les ménages.

Pourquoi :

- Payer le service rendu selon les quantités produites.
- Inciter les professionnels à réduire leurs déchets et créer des synergies entre eux.

Pour qui :

- Professionnels (privés et publics) produisant plus de 400 litres d'OMR par semaine.

Objectifs :

Rappel des objectifs fixés par le Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire :

- 10 entreprises engagées dans une action (pré-diagnostic, achats responsables)
- 4 démarches avec diagnostic initial réalisé
- 2 synergies opérationnelles
- La tarification incitative n'est pas un axe développé dans ce Plpdma.



Indicateurs de suivi :

- Taux d'entreprises engagées (ayant mis des gestes de prévention en place avec un accompagnement du SIRTOM)

4. Axe « Lutter contre le gaspillage alimentaire »

Action 4.1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines

Descriptif :

Le territoire du SIRTOM dispose de différents types d'établissements : des établissements scolaires, médicaux, et des entreprises. Dans la plupart de ces lieux il y a une cantine. Cette action doit permettre aux établissements de prendre conscience de l'ampleur du gaspillage alimentaire, le SIRTOM doit leur apporter une méthode afin de comptabiliser ce gaspillage et les moyens de le réduire.

La restauration collective dans certains établissements est gérée par un prestataire de service, le SIRTOM va démarcher ces prestataires pour les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Certains prestataires ont déjà dans leur organisation mis en place des campagnes de pesées et des objectifs de réduction du gaspillage dans leur feuille de route.

Le SIRTOM doit créer une méthodologie pour que les établissements puissent suivre leurs achats et les quantités gaspillées. Le SIRTOM souhaite mettre en relation les différents établissements, afin de créer un réseau d'acteurs qui luttent contre le gaspillage alimentaire sur le territoire.

Pourquoi :

- Faire prendre conscience aux gestionnaires de ces établissements de l'ampleur du gaspillage
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Pour qui :

- Cantines scolaires de la maternelle à l'université
- Cantines des établissements médicaux types EHPAD
- Cantines d'entreprises.

Objectifs :

- Objectif national : réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025
- Rencontrer l'ensemble des établissements afin de leur proposer une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Sensibiliser les écoles par des cours de cuisine
- Remettre en place la Brigade des compotes par les pouvoirs publics : SIRTOM + Communauté de communes.

Indicateurs de Suivi :

- Taux de réduction des déchets par établissement
- Taux d'établissements dans la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.



Actions 4.2 : GOURMET BAG

Descriptif :

En 2015, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Conseil départemental de Saône-et-Loire ont démarré une action de promotion du gourmet bag auprès des restaurateurs du Département. Sur le territoire du SIRTOM, 6/50 se sont engagés dans la démarche.

Cette action permet de donner des outils de communication aux restaurateurs pour inciter les clients à repartir avec leurs restes d'assiette.

Pourquoi :

- Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants

Pour qui :

- Restaurants du territoire.

Objectifs :

- Rencontrer les 50 restaurants et leur proposer la démarche
- 75% des restaurants engagés dans la démarche.

Indicateurs de suivi :

- Taux des restaurants proposant le gourmet bag.



Actions 4.3 : Gestion des invendus

Descriptif :

Depuis plusieurs années, les poubelles de grandes surfaces débordent d'aliments encore consommables. Le SIRTOM a mis en place une organisation avec les supermarchés et les associations du don alimentaire pour récupérer les produits non vendus avant d'être jetés.

En partenariat avec Active, pôle de l'ESS de Saône et Loire, une co-réflexion sur la mise en place d'un laboratoire de transformation alimentaire, porté par la Communauté de communes du Clunisois, a été menée. L'association Melting Popote a été créée en 2016, l'un des objectifs est de récupérer les fruits et légumes invendus des grandes et moyennes surfaces du territoire, ainsi que sur les marchés, pour pouvoir les transformer dans une cuisine centrale pour allonger la date de consommation. Ces produits pourront être ensuite revendus sur place dans une épicerie du réemploi, dans les magasins qui donnent leurs invendus ou vendus dans les cantines locales.

Pourquoi :

- Réduire le gaspillage alimentaire dans les grandes et moyennes surfaces et valoriser les invendus
- Permettre l'accès à la nourriture à des personnes qui n'en n'ont pas
- Créer de l'activité sur le territoire : ramasse et transformation.

Pour qui :

- Supermarchés
- Associations de dons alimentaires
- Habitants du SIRTOM.

Objectifs :

- Réduire le gaspillage alimentaire dans les supermarchés du territoire
- Démarcher d'autres magasins avec la problématique des invendus.

Indicateurs de suivi :

- L'association Melting Popote fait régulièrement des campagnes de pesées des invendus : le SIRTOM suit ces données
- Taux de diminution des litrages des grandes surfaces (outil RSI).



5. Axe « Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets »

5.1 : Opération de prêt et location de tondeuses mulching et de broyeurs à végétaux

Descriptif :

Le SIRTOM veut encourager les particuliers à limiter les dépôts de déchets verts en déchèterie au printemps et en hiver. Le SIRTOM teste le prêt et l'aide à la location de broyeurs de végétaux et de tondeuses mulching pour les habitants du territoire. Le Syndicat a investi dans ces matériels, afin de les prêter aux usagers pour un essai d'une journée par foyer. D'autre part, le SIRTOM apporte une aide financière forfaitaire (20 euros) à la location de ce matériel, auprès des professionnels du territoire. Les déchets verts produits au jardin ou dans les espaces verts d'une habitation peuvent trouver une valorisation sur place.

Le SIRTOM investit dans du petit matériel (broyeurs et tondeuses mulching) et met gracieusement à disposition des usagers pour essai sur une journée par foyer.

Le SIRTOM apporte une aide financière forfaitaire à l'utilisation du matériel de broyage et de tondeuse mulching proposé à la location par les professionnels du territoire.



Pourquoi :

- Réduire les quantités d'apport de déchets verts en déchèterie
- Sensibiliser les usagers à des pratiques alternatives pour la réutilisation des déchets verts sur place, via le broyage des végétaux et la tonte de mulching (paillage, paillis, compostage).

Pour qui :

- Les habitants du territoire.

Objectifs :

- Réduire les déchets verts en déchèterie
- Sensibiliser les habitants à la valorisation sur place des déchets verts.

Indicateurs de suivi :

- Suivi des tonnages des bennes de DV en déchèterie
- Nombre de contrats de location et de prêt.

Actions 5.2 : Promotion de la pratique du compostage domestique

Descriptif :

Depuis 2006, le SIRTOM favorise la pratique du compostage domestique en permettant aux habitants d'acheter un composteur domestique individuel pour 10€. Cette pratique permet, sur place, de valoriser les déchets organiques en un amendement pour le jardin et réduire ses déchets. Cette partie de la poubelle représente 30% de l'ensemble des déchets d'un foyer. La pratique de compostage permet donc de réduire le volume de sa poubelle et d'éviter de transporter vers un incinérateur des déchets composés essentiellement d'eau et donc ayant une très mauvaise combustion. Les composteurs proposés par le SIRTOM sont fabriqués par l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) du Breuil au Creusot.

Pour aller plus loin dans les pratiques, depuis 2018, le SIRTOM met en place des ateliers d'échanges sur le compostage et propose une formation gratuite pour devenir guide composteur et être relais sur le terrain des bonnes pratiques.

Pourquoi :

- Réduire la part des déchets organiques dans les ordures ménagères
- Encourager les habitants à valoriser leurs déchets organiques sur place
- Favoriser le travail en insertion et local pour la fabrication de bacs à compost (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)
- Proposer des formations sur le compostage et la réduction des végétaux au jardin
- Répondre aux interrogations des usagers sur les pratiques de compostage
- Identifier et mobiliser des personnes ressources pour diffuser les bonnes pratiques en matière de compostage et de prévention des résidus de jardin (broyage, paillage...)
- Proposer des solutions alternatives aux particuliers n'ayant pas de jardin (lombricompostage...).

Pour qui :

- Habitants du SIRTOM.

Objectifs :

- 50% des foyers du territoire qui peuvent installer un composteur chez eux en sont équipés. A partir de 2023 la réglementation impose un taux d'équipement de 95% dans le cadre du tri à la source des biodéchets.
- 200 composteurs distribués par an environ.
- 10 ateliers compostage - paillage par an (théorique et pratique).
- 1 session de formations guides composteurs "à la carte" par an

Indicateurs de suivi :

- Taux de diminution des OMR
- Taux de foyers équipés
- Suivi du nombre de distributions
- Taux de participation aux ateliers et aux formations.



5.3 : Opération des poules dans le jardin = des déchets en moins

Descriptif :

En 2016, le SIRTOM a mené une action de foyers témoins, avant de généraliser l'action de distribution des poules. 20 foyers volontaires avaient été recrutés afin de peser leurs poubelles pendant 1 mois avant d'avoir des poules et 3 mois après avoir eu les poules. Ces foyers ont envoyé chaque semaine leurs bords de pesées. Après avoir eu les poules, c'est en moyenne une réduction de 30% du poids de leur poubelle qui a été constatée.

Suite à cette expérimentation, le SIRTOM a décidé de généraliser cette action. Les foyers qui s'inscrivent peuvent bénéficier d'un poulailler et de deux poules pour 80€. Le poulailler est fabriqué par l'ESAT du Breuil au Creusot, comme les composteurs. Les poules viennent d'un élevage local ; un partenariat est mis en place depuis septembre 2020 avec un éleveur du territoire.

Pourquoi :

- Proposer une alternative au compostage domestique
- Diminuer le poids des OMR.

Pour qui :

- Habitants du SIRTOM.
- Etablissements médicaux, scolaires et privés,
- Entreprises, restaurateurs.

Objectifs :

- 50 poulaillers distribués par an.

Indicateurs de suivi :

- Taux de diminution des OMR
- Taux de foyers équipés.



5.4 : Participer au déploiement du compostage collectif

Descriptif :

Il existe plusieurs types de compostage collectif, en placette partagée et en établissements.

Le compostage partagé peut être en pied d'immeuble ou en placette de village. Cela permet à des habitants n'ayant pas ou très peu d'extérieur de valoriser leurs déchets organiques dans un lieu commun ; cela permet également de créer du lien et de valoriser sur place les déchets.

Le compostage autonome en établissement permet de mettre en place du compostage dans des EHPAD, des établissements scolaires ou des privés (type restaurants)

Ce compostage demande un suivi plus poussé que le compostage individuel : en effet, ce compostage se compose de 3 bacs (apport direct, matière brune et maturation), l'équilibrage d'apport en broyat est assez important car les apports peuvent être importants, donc un suivi particulier et le recrutement de personnes qui suivent la placette sont nécessaires.

Pourquoi :

- Réduire la part des déchets organiques dans les ordures ménagères (pour les établissements, cela peut baisser leur facture de redevance spéciale incitative)
- Créer du lien entre les habitants et la collectivité.

Pour qui :

- Habitants du SIRTOM
- Etablissements médicaux, scolaires et privés.
- Entreprises, restaurateurs

Objectifs :

- 4 placettes de compostage partagé installées par an
- 10 participants en moyenne par placette
- 2 référents formés par site
- 1,6 tonnes de déchets organiques détournés des ordures ménagères par an
- 50 % des établissements producteurs de biodéchets équipés d'un site de compostage (d'autres solutions de valorisation organique pourront être proposées si le compostage n'est pas possible)
- 5 placettes de Compostage Autonome en Etablissement installées par an
- 2 référents formés par placette à la pratique du compostage collectif.

Indicateurs de suivi :

- Taux de diminution des OMR
- Nombre de placettes de compostage partagé et en établissement installées
- Nombre de référents.



6. Axe « Augmenter la durée de vie des produits »

6.1 Promouvoir la réparation grâce au réseau des MacGyvers

Descriptif :

Le projet commencé en 2017 était de toucher les professionnels de la réparation ainsi que les particuliers pour communiquer et promouvoir la réparation et l'entretien des objets du quotidien. Ce projet s'est tout d'abord porté sur l'accompagnement des habitants pour apprendre à réparer leurs objets : depuis mars 2018, des ateliers d'auto-réparation fixes ont lieu chaque mercredi dans les locaux de la Ressourcerie Eco 'Sol Le Pont à Cluny. Des ateliers sont aussi proposés en itinérance dans les communes du territoire. Ils sont animés par une dizaine de bénévoles « MacGyvers ». Le SIRTOM souhaite accompagner le collectif de bénévoles vers une autonomie des ateliers fixes et mobiles, et tendre vers la mise en place d'une association locale de bénévoles de la réparation.

Pourquoi :

- Promouvoir la réparation des objets.

Pour qui :

- Habitants du SIRTOM.

Objectifs :

- Réduire la quantité d'objets en panne/cassés qui sont jetés
- Organiser des événements accessibles à tous sur les thématiques de la réparation et du réemploi
- Promouvoir l'activité des artisans de la réparation du territoire
- Pérenniser l'organisation de ces ateliers sur le territoire via la mobilisation de bénévoles et des professionnels.
- Sensibiliser davantage à l'indice de réparabilité (01/01/21) et ensuite celui de la durabilité (01/01/24) imposé par la loi AGEC, cet indice donne plusieurs informations : le document technique, la démontabilité, la disponibilité des pièces détachées et des critères spécifiques.



Indicateurs de suivi :

- Nombre d'événements à l'année
- Nombre d'objets réparés
- Nombre d'objets apportés.



6.2 : Développement du réemploi : Soutien à la Ressourcerie

Descriptif :

Depuis 2010, le SIRTOM travaille avec l'association Eco'Sol sur le réemploi des objets et des vêtements. Des conteneurs orange sont installés dans 4 des 5 déchèteries du territoire (Tramayes, Trambly, Salornay et Cluny). Les objets récupérés transitent par Mâcon. Ils sont ensuite revendus dans les trois magasins de l'association dont l'un se trouve route de Jalogny à Cluny.

Un suivi régulier des tonnages et des factures est assuré par le SIRTOM et l'association, afin de connaître les tonnages détournés.

Ce partenariat entre le SIRTOM et l'association Eco'Sol est formalisé dans une convention individuelle de partenariat qui s'inscrit elle-même dans une convention cadre du réseau des Ressourceries du Sud Bourgogne 2019-2021. Sont signataires de cette convention : les Communautés de communes Entre Saône et Grosne, Mâconnais Tournugeois, Mâconnais Beaujolais Agglomération, le SIRTOM, l'Ademe, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, et les associations Eco'Sol et Economie Solidarité partage.

Au-delà de l'activité Ressourcerie, depuis plusieurs années, l'association Eco'Sol et le SIRTOM organisent en collaboration des événements communs (défilés, portes ouvertes...).

Pourquoi :

- Faire la promotion du don pour éviter que des objets ne soient jetés
- Créer de l'activité et de l'emploi dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Pour qui :

- Habitants du SIRTOM.

Objectifs :

- Réduire la quantité d'objets jetés dans les bennes DNR (déchets non recyclables).
- Organiser des événements accessibles à tous sur les thématiques du réemploi.
- Accentuer la communication sur ce qui est pris ou non par la Ressourcerie
- Développer d'autres lieux de récupération : Matériauthèque en lien avec Eco Sol.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'événements durant l'année
- Taux de détournement des objets de la déchèterie vers la Ressourcerie.



7. Axe « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »

Action 7.1 : Développer la vente en vrac

Descriptif :

Un partenariat avec les commerçants et les GMS sera mis en place pour s'engager dans le développement de la vente de produits en vrac, au poids ou à l'unité. La communication grand public portera sur les contenants réutilisables (panier, bocaux, boîtes hermétiques...) avec un slogan du type « je fais mes courses avec ma boîte ».

Pourquoi :

- Réduire les conditionnements plastiques
- Accompagner les habitants vers une consommation responsable
- Développer des partenariats d'éco-conception pour proposer aux commerçants des supports adaptés pour pouvoir faciliter le développement des ventes en vrac
- Amener le client à se questionner sur ses habitudes de consommation, afin d'aller vers une consommation plus responsable.

Pour qui :

- Habitants du territoire du SIRTOM et commerçants.

Objectifs :

- Avoir 15 commerçants qui permettent à leurs clients de venir avec leurs boîtes.
- Faire des opérations de sensibilisation dans les GMS pour réduire les emballages
- Proposer au GMS ou autres lieux de vente des animations chariot mini maxi déchets.

Indicateurs de suivi :

- Taux de commerçants proposant la possibilité à leurs clients de venir avec leurs contenants.



Action 7.2 : Renforcer le dispositif « Stop pub »

Descriptif :

Les quantités des imprimés non sollicités (INS) ont tendance à baisser depuis 2010 mais elles continuent à être élevées : près de 800 000 tonnes en France en 2015. Les imprimés non sollicités concernés sont en particulier les catalogues commerciaux et les journaux gratuits d'annonces.

L'action est matérialisée par la création d'un autocollant mis gratuitement à disposition des particuliers qui souhaitent manifester leur refus de recevoir les publicités non adressées. Ces autocollants précisent en général le souhait de continuer à recevoir l'information des collectivités territoriales.

Pourquoi :

- Réduire les INS dans les déchets
- Réduire le gaspillage des prospectus.



Pour qui :

- Habitants, professionnels du territoire du SIRTOM.

Objectifs :

- Avoir 50% des boîtes aux lettres équipées d'un STOP PUB

Indicateurs de suivi :

- Taux de boîte aux lettres équipées d'un Stop pub
- Suivi du nombre de Stop pub distribués
- Suivi du tonnage des PAV papier.



Action 7.3 : Encourager l'utilisation du textile sanitaire lavable

Descriptif :

Cette action concerne la mise en place de couches lavables dans les lieux collectifs d'accueil d'enfants en bas âge mais aussi au sein des établissements hospitaliers recevant des personnes incontinentes.

Pour réduire le poids de la poubelle de certains établissements tels les maisons de retraite, le SIRTOM pourra proposer le remplacement du linge jetable par du lavable (ex : essuies mains et alèses). Certains établissements peuvent également commencer par des personnes en incontinence légère.

Des actions seront également mise en place en direction des particuliers via les relais habituels de la petite enfance et des services à la personne.

Il apparaît nécessaire, pour faciliter l'utilisation de textiles sanitaires lavables, de mettre en place une organisation sur le territoire de location et de lavage des couches et autres linges. Le développement de cette prestation permettra d'organiser les partenariats avec les établissements de type ESAT/CAT ou association/entreprises d'insertion.

Pourquoi :

- Diminuer les poubelles du poids des textiles jetables.

Pour qui :

- Etablissements de la petite enfance, établissements hospitaliers de personnes âgés
- Parents de jeunes enfants.

Objectifs :

- 10 familles sensibilisées
- 5 établissements sensibilisés
- 3 établissements ayant mis en place une action de remplacement de textile sanitaire (essuies mains, alèses ou protection/couches lavables).

Indicateurs de suivi :

- Taux de foyers utilisant les couches lavables
- Taux d'établissements ayant mis en place une action de remplacement de textile sanitaire
- Suivi du tonnage des OMR, ou des litrages des bacs des établissements de santé.



Action 7.3 : Accompagner les manifestations vers une éco-manifestation

Descriptif :

Le territoire du SIRTOM est fortement fréquenté par les touristes. Un important travail de déploiement des outils à destination des usagers du territoire vers la population touristique itinérante ou en séjour est à réaliser.

Le territoire du SIRTOM est un territoire avec un nombre important de manifestations qui peuvent attirer entre 5 000 et 8 000 participants (Grand Bastringue et Grand Gala de l'ENSAM).

Pourquoi :

- Accompagner les porteurs de projets qui souhaitent s'engager dans le montage d'évènements respectueux de l'environnement, répondre à leurs besoins
- Limiter la production de déchets
- Mettre en valeur les initiatives et les bonnes pratiques et ainsi valoriser l'image de la manifestation
- Créer une boîte à outils clé en main pour des éco-manifestations (toilettes sèches, composteurs, expositions, vaisselle réutilisables, bacs fêtes customisés avec slogan ou consignes de tri)
- Avoir des retours d'expériences et faire effet "boule de neige" pour les manifestations non encore engagées
- Baisser les dépenses, permettre aux événements de se pérenniser dans le temps.

Pour qui :

- Associations organisatrices d'évènements sur le territoire
- Communes (foyers ruraux, comité des fêtes...)
- Etablissements scolaires (ENSAM)
- Associations locales de protection de l'environnement (fourniture d'urinoirs écologique, toilettes sèches).

Objectifs :

- 5 manifestations engagées dans la démarche.

Indicateurs de Suivi :

- Taux de manifestations engagées dans la démarche.



8. Axe « Réduire les déchets des entreprises »

Action 8.1 : Accompagner les synergies inter-entreprises :

Descriptif :

L'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) est un des 7 piliers de l'économie circulaire : elle stimule les échanges de ressources (énergie, matière, ...) entre entreprises.

L'EIT permet à une échelle géographique donnée et quel que soit le secteur d'activité, à des entreprises de réduire leur impact environnemental en essayant d'optimiser et/ou de valoriser les flux qu'elles emploient et qu'elles génèrent.

Les déchets des unes peuvent devenir les ressources des autres et inversement.

Le SIRTOM est composé de 9 zones d'activité.

Pourquoi :

- Diminuer la quantité de matières premières et de déchets produits par les entreprises en créant des synergies entre les activités économiques d'une même zone ou d'un même secteur d'activité
- Mutualiser, partager les flux de déchets et/ou d'énergies
- Accompagner les professionnels vers des démarches d'économie circulaire.

Pour qui :

Entreprises d'un même secteur géographique.

Objectifs :

- 10 entreprises engagées dans une action (pré-diagnostic, achats responsables)
- 4 démarches avec diagnostic initial réalisé
- 2 synergies opérationnelles.

Indicateurs de suivi :

- Taux d'entreprises sensibilisées
- Taux d'entreprises présentes aux réunions
- Taux d'entreprises ayant mis en place des synergies.



9. Axe « Réduire les déchets du BTP »

Action 9.1 : Favoriser le réemploi des matériaux du secteur du BTP

Descriptif :

Les déchets du BTP sont produits par les activités de construction, réhabilitation et déconstruction de tous les acteurs du territoire : particuliers, entreprises de toutes tailles (de l'artisan à la grande entreprise de BTP), collectivités et établissements publics et autres maîtres d'ouvrages (promoteurs, lotisseurs...).

Ces déchets sont de trois types : inertes (la quasi-totalité), non dangereux non inertes, et dangereux.

Le SIRTOM s'engage à développer des partenariats avec des réseaux d'acteurs qui veulent se lancer dans des projets de rénovation et de réemploi de matières du BTP.

Le SIRTOM s'engage à soutenir des partenariats locaux d'entreprises ou d'associations qui souhaitent travailler sur le réemploi des matériaux du secteur du BTP.

Le SIRTOM adhère à l'association PROJECOSYN, ce projet est une articulation qui lie études, animation et expérimentation. L'objectif étant de

- Mobiliser autour d'un chantier expérimental, l'ensemble des acteurs de la filière du Bâtiment sur les enjeux de l'économie circulaire.
- Cartographier les acteurs et les compétences nécessaires pour intégrer et activer les nouvelles pratiques, les flux seront étudiés par une étude en parallèle menée par la Région
- Identifier les futurs chantiers à horizon de 5 ans et élaborer le modèle économique d'une plateforme sur le territoire.

Pour qui :

- Entreprises du bâtiment
- Associations d'entreprises

Objectifs :

- Contribuer à l'objectif de réduction des quantités de déchets du BTP
- Augmenter les quantités de matériaux de BTP réemployés
- Développer et/ou adhérer à des partenariats (type Projececosyn)
- Favoriser les chantiers propres avec gestion à la source des déchets du bâtiment.

Indicateurs de suivi :

- Evolution des quantités de déchets du BTP, si possible en distinguant les origines (particuliers, déchets de la collectivité maître d'ouvrage, déchets des entreprises) ;
- Évolution des déchets dangereux ;
- % de réemploi de matériaux ;
- % de marchés utilisant des clauses favorisant le réemploi des matériaux et produits et la réduction des déchets.

Conclusion :

La mise en œuvre du PLPDMA doit donc permettre d'éviter au maximum la production de déchets à la source, de réduire les quantités de déchets produites et de favoriser le plus possible la réutilisation des déchets des uns pour en faire les ressources d'autres.

Pour rappel, « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».

Annexe 1 : Compte rendu de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi le 27/11/2020

Réunion organisée en visioconférence le 27/11 à 9h30

Présents : Frédéric Villata et Pierre Cranga (Eco'Sol) Aurélie Cochère (Esat du Breuil), Anne Auclair, Elodie Poirson et Romain Thomas (Communauté de Communes du Clunisois) Timothée Lopez (ENSAM), Julie Legouezigou (CCI), Lucie Petoïn (CMA), Denise Lespinasse (UFC Que Choisir), Annie Weber (Villages solidaires), Jean Claude Brunet (DRAAF), Nadège Fauvey (CRBFC), Aline Vue, Thierry Demaizière, Michel Maya (Elus SIRTOM), Charline Amoros, Perrine Delsalle, Sylvain Galland et Anaëlle Morisot (techniciens SIRTOM).

Excusés : Frédéric Jan (ADEME), Estelle Mutschler (CRBFC), Jean Luc Delpeuch (Communauté de Communes du Clunisois), Karine Barré (CCSCMB), Véronique Badet et Marie Lise Dubois (CD71), Bastien Morais(FFB71), Olivier Cauche (CAPEB 71), Elodie Charveriat (SYTRIVAL) Gilles Vulin et Valérie Daubard (Eco'Sol), Benoît Langard (PETR).

Objectifs de la réunion : la CCES doit valider :

- La composition de la CCES,
- Les objectifs du PLPDMA,
- Le calendrier de mise en place.

Introduction Aline Vue : rappel du contexte, de l'engagement du SIRTOM dans la réduction des déchets depuis de nombreuses années et des enjeux de réduction massive des déchets et d'utilisation efficace des ressources.

Présentation du diaporama annexé au compte rendu.

Avis de la CCES sur la composition de la CCES :

Proposition d'ajouter l'Office du tourisme.

Nadège FAUVEY : Possibilité d'associer également un ou des représentants des commerces/ industries locales (même si les DAE ne sont pas visées par le PLPDMA ?)

SIRTOM : Un certain nombre de partenaires ne font pas partie de la CCES, mais sont bien évidemment associés aux actions. Ils pourront par la suite être invités aux CCES suivantes en tant que partenaires d'actions.

Présentation des actions :

Thierry Demaizière : Comment aider les EHPAD à réduire leurs déchets ?

SIRTOM : Un groupe de travail est mis en place avec les directeurs de différents établissements, la crise sanitaire a arrêté ce groupe de travail.

Timothée LOPEZ : Avez-vous envisagé des essais dans les crèches ?

SIRTOM : Un projet sur Tramayes est en cours.

Remarque de T. Demaizière : Il n'existe pas aujourd'hui sur notre territoire de société spécialisée dans ce domaine et la mise en place de la Redevance Spéciale Incitative sur le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois est un gros problème pour eux.

T. Demaizière : A-t-on des retours sur notre territoire de l'utilisation de déshydrateurs ?

SIRTOM : Le lycée la Prat's a un déshydrateur.

N. Fauvey : C'est un sujet controversé à la Région. Il y a eu quelques accidents lors de l'utilisation.

T. Demaizière : Est-ce que les MacGyvers continueront à se déplacer dans les villages ?

SIRTOM : Oui quand cela sera possible.

Inclure des actions sur la réduction des déchets des BTP, la CMA contribuera à la réflexion, également sur la réutilisation des déchets des travaux pour d'autres usages.

Proposition de diffuser des consignes pour un « chantier propre » via les communes en particulier.

Il existe également au sein de l'ENSAM un challenge Paroi, à voir l'implication possible des élèves.

Romain Thomas présente la Redevance Spéciale Incitative.

Présentation des objectifs et avis :

Validation des objectifs proposés de poursuite de la trajectoire actuelle de réduction des déchets ; les objectifs seront revus au moment de la nouvelle programmation avec l'ADEME en 2021-2022.

Calendrier de mise en place :

Validation par les participants.

Les remarques globales :

Volonté d'Ecosol de créer une vraie Ressourcerie de la Vallée de la Grosne sur le territoire, un atelier vélo...

Communauté de Communes du Clunisois :

Romain Thomas : Présentation claire ; inspirant et bonne dynamique en place.

Anne Auclair : Dynamique territoriale ; beaucoup d'actions conjointes avec le programme TEPOS de la Communauté de communes du Clunisois encourageant.

Annie Weber : Question sur les actions menées sur le territoire de la CCSCMB, est-ce qu'il y a du lien entre cette CC et le SIRTOM ? Villages solidaires va développer des d'actions sur le compostage, la réparation, l'école.

→ Ne pas hésiter à revenir vers le SIRTOM.

Denise Lespinasse : Intéressée pour travailler avec le SIRTOM sur les actions correspondant au « Mieux consommer » du Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (développer la vente en vrac, lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines, encourager l'utilisation du textile sanitaire lavable, promouvoir la réparation grâce au réseau de MacGyvers et accompagner les manifestations vers une éco-manifestation).

T. LOPEZ s'interroge sur les objectifs : est-ce qu'on veut diminuer les déchets ou diminuer l'impact de réduction des déchets (liés au transport...) ? Est-ce que le SIRTOM mène de front toutes ces actions, ou des problématiques peuvent être menées par d'autres ? Le SIRTOM est un facilitateur.

L'ENSAM est à la recherche de projets entre autres sur la thématique de la réduction des déchets. → Prendre contact.

Jean Claude Brunet : très intéressé pour suivre le Projet Alimentaire Territorial mené par la Communauté de Communes du Clunisois, dont le SIRTOM est membre du COPIL. Une autre personne de la DRAAF pourra suivre le SIRTOM sur les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pierre Cranga et Frédéric Villata : nous sommes impressionnés par la qualité de ce qui a été déjà mis en place et les perspectives de progression nous semblent fédératives et enthousiasmantes. Tout cela fait sens pour nous aux ACI EcoSol et EcoCook (Association Le Pont).

Aurélie Cochère : Je suis également enthousiasmée par tous ses projets, avec des perspectives encourageantes pour la planète, les citoyens.

La suite :

- Présentation du projet de PLPDMA au Conseil Syndical du SIRTOM le 15 décembre.
- Envoi du CR aux membres de la CCES.

Photo des participants, ces derniers lèvent la main afin d'évaluer l'organisation de la réunion, ils sont satisfaits.



Annexe 2 : Méthodologie de la consultation publique du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Voici les différentes étapes de la consultation publique du PLPDMA ;

Le rapport a été envoyé aux communes membres, aux délégués, aux deux communautés de communes, aux membres de la CCES et à tous les partenaires des actions de prévention par voie dématérialisée. Cela afin que tous ces acteurs puissent le mettre sur leur site internet et que la consultation soit la plus large possible.

Il a été mis sur le site internet du SIRTOM et en version papier à l'accueil du SIRTOM.

Nous avons envoyé un texte directement intégrable sur le site internet et/ou dans un bulletin municipal :

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. La prévention vise à réduire les déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les collectivités ayant la compétence collecte des déchets, ont l'obligation d'élaborer un Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) recensant les objectifs, actions et moyens mis en œuvre pour réduire les déchets sur le territoire.

Depuis 2010, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est engagé dans la réduction des déchets. Il a mené un programme de prévention de 2010 à 2015 puis de 2015 à 2018 en parallèle de la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi. Aujourd'hui engagé dans un contrat d'objectifs d'économie circulaire 2018-2021, le SIRTOM répond à la réglementation en menant un PLPDMA sur la période 2020-2026.

Les actions mises en place doivent permettre de réduire de 17% l'ensemble des déchets et de 27% les ordures ménagères et collectes sélectives à l'horizon 2026.

Le projet de PLPDMA du SIRTOM doit être soumis à la consultation du public (Article R 541-41-24 du décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA). Avant son adoption par le conseil syndical du SIRTOM d'ici la fin du premier semestre 2021, vous pouvez transmettre votre avis sur le contenu de ce projet de PLPDMA du 16 décembre 2020 au 16 mars 2021.

Il est mis à votre disposition ci-dessous en téléchargement libre

[Lien vers le PLPDMA](#)

Il est consultable en version papier à l'accueil du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, 16 rue Albert Schmitt à Cluny, aux horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30-12h30 / 13h30-17h30.

Vous pouvez faire parvenir vos remarques et suggestions par courrier à l'adresse du SIRTOM ou en remplissant directement le formulaire en suivant le lien :

[Donnez votre avis, cliquez ICI](#)

A l'issue de la consultation publique, une synthèse des avis reçus sera réalisée et diffusée aux membres du Conseil syndical du SIRTOM.

Merci par avance pour vos contributions et votre participation !

Le formulaire de réponse suivant a été proposé en version imprimable, en version papier et en version sous un logiciel framaforms.

Nom :

Prénom :

Courriel (en option) :

Téléphone (en option) :

Commune :

Vous êtes :

- Un particulier
- Une association
- Une collectivité
- Un professionnel

Vous souhaitez donner votre avis sur :

- Le diagnostic
- Axe 1 « Être exemplaire en matière de prévention des déchets »
- Axe 2 « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets »
- Axe 3 « Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets »
- Axe 4 « Lutter contre le gaspillage alimentaire »
- Axe 5 « Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets »
- Axe 6 « Augmenter la durée de vie des produits »
- Axe 7 « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »
- Axe 8 « Réduire les déchets des entreprises »
- Les objectifs de réduction des déchets / les moyens financiers et/ou humains / les indicateurs retenus

Emplacement pour réponse :

A l'horizon 2026, l'objectif est de réduire les déchets ménagers et assimilés de 17%, quels sont pour vous les 2 moyens prioritaires pour y arriver ?

Seriez-vous prêt.e à vous engager auprès du SIRTOM pour atteindre l'objectif ? Si oui, de quelle manière ?

Un article dans le JSL est paru le dimanche 17 janvier 2021
 Un article sur le site internet du SIRTOM du 16 décembre 2020 au 16 mars 2021 (816 vues)
 Un post Facebook le 21/12/2020
 Campagne radio : 23/02/21 au 12/03/2021



Dates d'envoi des courriels :

Communes : envoyé le 17/12/20
 CC : 17/12/2020
 Membres CCES : 17/12
 Partenaires d'actions : 17/12
 Délégués du SIRTOM : 18/12

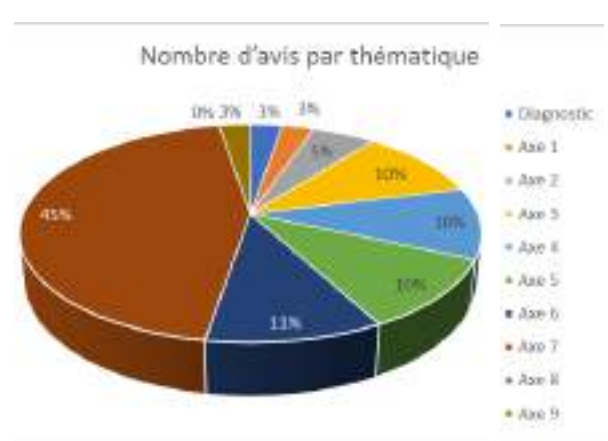


Annexe 3 Retours de la consultation publique

Réponses	
Mail	2
Questionnaire en ligne	15
Questionnaire papier	7
Total	24



Par thématique	Nombre d'avis
Diagnostic	1
Avis général	1
Axe 1 « Être exemplaire en matière de prévention des déchets »	0
Axe 2 : « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets »	2
Axe 3 : « Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets »	4
Axe 4 : « Lutter contre le gaspillage alimentaire »	4
Axe 5 : « Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets »	4
Axe 6 : « Augmenter la durée de vie des produits »	4
Axe 7 : « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »	17
Axe 8 : « Réduire les déchets des entreprises »	0
Axe 9 : « Réduire les déchets du BTP »	1
TOTAL	38



Résultats du questionnaire en ligne

naforms.org/avis-sur-le-programme-de-prevention-des-dechets-menagers-et-assimiles- 50 %

Observation 2018 gobel... Suivi foyers poulaillers... BacTrack Monitor Tous les usagers - Odoo 9knk-communic

Avis sur le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Voir Modifier Formulaire Résultats Partager

Participations Analyse Tableau Téléchargement Effacer

Filtrer les résultats en fonction de leur confirmation :

- Toutes les soumissions
- Uniquement les participations confirmées
- Uniquement les participations non-confirmées

Filtrer les participations

Présenter 20 | Tout résultats par page. 24 résultats au total.

#	Soumis	Utilisateur	Adresse IP	Actions
24	22/02/2021 - 09:42	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
23	18/02/2021 - 20:05	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
22	14/02/2021 - 09:33	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
21	11/02/2021 - 11:25	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
20	10/02/2021 - 19:25	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
19	09/02/2021 - 06:41	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
18	28/02/2021 - 11:12	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
17	28/02/2021 - 20:07	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
16	28/02/2021 - 19:37	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
15	28/01/2021 - 09:30	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
14	25/01/2021 - 05:36	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
13	18/01/2021 - 14:23	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
12	18/01/2021 - 14:22	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
11	18/01/2021 - 14:21	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
10	18/01/2021 - 14:21	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
9	15/01/2021 - 14:30	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
8	05/01/2021 - 16:37	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
7	04/01/2021 - 11:22	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
6	01/01/2021 - 13:37	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
5	21/12/2020 - 18:13	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
4	30/12/2020 - 19:21	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
3	28/12/2020 - 17:03	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
2	22/12/2020 - 11:42	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer
1	18/12/2020 - 11:42	Anonyme (non vérifié)	0.0.0.0	Voir Modifier Supprimer

Contactez l'auteur-riche de ce formulaire

Pour contacter l'auteur-riche de ce formulaire, cliquez ici

Commune	Un particulier	Une association	Une collectivité	Un professionnel	Vous souhaitez donner votre avis sur	Votre avis	A l'horizon 2026, l'objectif est de réduire les déchets ménagers et assimilés de 17%, quels sont pour vous les 2 moyens prioritaires pour y arriver ?	Seriez-vous prêt.e à vous engager auprès du SIRTOM pour atteindre l'objectif? Si oui, de quelle manière?
BUFFIERES	X				Axe 4 « Lutter contre le gaspillage alimentaire »		éviter d'acheter tous ce qui est emballé notamment les produits transformés les repas tout prêts et les suremballages	non
Joncy	X				Axe 2 « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets »		développer les points d'approvisionnement de produits en vrac ; favoriser les ateliers de fabrication de produits	participer à des échanges de solutions, partages d'expériences,
Saint-André-le-Désert	X				Les objectifs de réduction des déchets / les moyens financiers et/ou humains / les indicateurs retenus		Rendre faciles pour tous le compostage et la réduction à la source par 1/ une vraie information, 2/ la taxation au poids	Je ne sais pas, je suis déjà assez mal vue dans ma commune :-)...
Cluny	X						Avoir	
JONCY	X				Le diagnostic		Encourager le compostage collectif et aider au développement d'emballages recyclables ou compostables..	non

SAINT YTHAIRE 71460	X					Bonjour, Je trouve anormal qu'un produit ait une dure de vie limitée comme tout ce qui est en plastique ou que la plupart du temps à cause des pièces détachées onéreuses le produit soit jeté. De même le suremballage, même les produits bio sont dans du plastique comme en grande surface. Et puis les cartons qui ne servent qu'une fois !	moins d'emballage et d'objet plastique et la vente en vrac	peut-être oui mais je ne sais pas de quelle manière	
CHEVAGNY SUR GUYE	X					Axe 7 « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »	Il me semble que , malgré nos efforts individuels le changement ne se produira, en matière de déchets plastiques, verre que par des actions fortes auprès des supermachés (en rapportant par exemple tous les emballages plastiques que nous sommes obligés de subir) et en le faisant savoir (presse) ce qui sera très spectaculaire et permettra de montrer aux industriels qui nous mentent concernant le recyclage. La volonté des particuliers est globalement acquise; c'est au niveau de la production que des actions doivent être menées		je ne sais pas, en dehors de manifestations visibles
Cluny	X					Axe 4 « Lutter contre le gaspillage alimentaire »	Redonner une vie au collectif La brigade des compotes qui identifie des propriétaires dépassés par leurs arbres fruitiers, organise les récoltes par des bénévoles et les oriente vers les resto du coeur. C'est une gestion importante principalement à l'automne :du réseau des propriétaires, la constitution d'une réserve de volontaires et l'organisation du débouché sans délai. C'était Mylène Galimi qui s'en est chargée. Mais elle n'a plus de temps et aucun volontaire n'a voulu prendre en main le réseau. Ce serai plus plus facile si c'était un interlocuteur public : on ne peut pas soupçonner le bénévole de venir se servir....	Aider au tri des plastiques qui reste difficile : quels plastiques sont acceptés ?	
Cluny	X					Axe 4 « Lutter contre le gaspillage alimentaire »	Redonner une vie au collectif La brigade des compotes qui identifie des propriétaires dépassés par leurs arbres fruitiers, organise les récoltes par des bénévoles et les oriente vers les resto du coeur. C'est une gestion importante principalement à l'automne :du réseau des propriétaires, la constitution d'une réserve de volontaires et l'organisation du débouché sans délai. C'était Mylène Galimi qui s'en est chargée. Mais elle n'a plus de temps et aucun volontaire n'a voulu prendre en main le réseau. Ce serai plus plus facile si c'était un interlocuteur public : on ne peut pas soupçonner le bénévole de venir se servir....	Aider au tri des plastiques qui reste difficile : quels plastiques sont acceptés ?	

Cluny	X					<p>Redonner une vie au collectif La brigade des compotes qui identifie des propriétaires dépassés par leurs arbres fruitiers, organise les récoltes par des bénévoles et les oriente vers les resto du coeur. C'est une gestion importante principalement à l'automne :du réseau des propriétaires, la constitution d'une réserve de volontaires et l'organisation du débouché sans délai.</p> <p>C'était Mylène Galimi qui s'en est chargée. Mais elle n'a plus de temps et aucun volontaire n'a voulu prendre en main le réseau. Ce serai plus plus facile si c'était un interlocuteur public : on ne peut pas soupçonner le bénévole de venir se servir....</p>	Aider au tri des plastiques qui reste difficile : quels plastiques sont acceptés ? mettre les grandes surfaces dans le coup en	
Cluny	X					<p>Redonner une vie au collectif La brigade des compotes qui identifie des propriétaires dépassés par leurs arbres fruitiers, organise les récoltes par des bénévoles et les oriente vers les resto du coeur. C'est une gestion importante principalement à l'automne :du réseau des propriétaires, la constitution d'une réserve de volontaires et l'organisation du débouché sans délai.</p> <p>C'était Mylène Galimi qui s'en est chargée. Mais elle n'a plus de temps et aucun volontaire n'a voulu prendre en main le réseau. Ce serai plus plus facile si c'était un interlocuteur public : on ne peut pas soupçonner le bénévole de venir se servir....</p>	Aider au tri des plastiques qui reste difficile : quels plastiques sont acceptés ? mettre les grandes surfaces dans le coup en	Participer à la brigade des compotes
Sainte-Cécile	X					<p>Lutte conte le suremballage et pour le réemploi des emballages.</p>		
st clement sur guye	X						favoriser l'achat des produits alimentaires et ménager en vrac.	

st clement sur guye	X				Axe 2 « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets »	il est toujours interessant de mettre en valeur ceux qui font des efforts et de faire connaitre au public leur parcours pour atteindre les objectifs	favoriser l'achat des produits alimentaires et ménager en vrac. Ré apprendre la cuisine aux enfants à l'école ou en stage	non
Cluny	X				Les objectifs de réduction des déchets / les moyens financiers et/ou humains / les indicateurs retenus	Ayant déjà expérimenté à plusieurs reprises les dépôts d'ordures d'autrui dans notre poubelle grise, nous ne voulons pas d'une facturation au poids ou au nombre de passages.. D'autre part ce système favoriserait les déchets sauvages dans la nature.		
Germolles sur Grosne 71520	X				Axe 4 « Lutter contre le gaspillage alimentaire »	les composteurs proposés sont d mauvaise qualité. Le bois est pourri en un an.	augmenter la vente en vrac et faire payer les poubelles.	agriculteur retraité, je peux passer chez les agri avec des doc.
La Vineuse	X				Le diagnostic		Mettre la pression sur la réduction des emballages à tous les niveaux	
la Vineuse	X					Le document est bien fait et assez exhaustif. Les objectifs sont ambitieux. Avez vous les moyens et les ressources pour les atteindre ? Merci pour ce travail.	incitation des commerçants à réduire les emballages et proposer des alternatives. Sensibilisation des plus jeunes	

Les retours mails étaient des données à rajouter.

Les retours papiers sont ci-dessous :

Commune	Un particulier	Une association	Une collectivité	Un professionnel	Vous souhaitez donner votre avis sur	Votre avis	A l'horizon 2026, l'objectif est de réduire les déchets ménagers et assimilés de 17%, quels sont pour vous les 2 moyens prioritaires pour y arriver ?	Seriez-vous prêt.e à vous engager auprès du SIRTOM pour atteindre l'objectif? Si oui, de quelle manière ?
JONCY	X				<p>Axe 2 « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets »</p> <p>Axe 4 « Lutter contre le gaspillage alimentaire »</p> <p>Axe 6 « Augmenter la durée de vie des produits »</p>	<p>Axe 2 est primordial pour que chacun se sente concerné</p> <p>Axe 4 : lutter contre le gaspillage alimentaire et le suremballage excessifs</p> <p>Axe 6 : est une priorité</p>		
CHÂTEAU	X				<p>Axe 4 « Lutter contre le gaspillage alimentaire »</p> <p>Axe 5 "Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets"</p> <p>Axe 6 : "augmenter la durée de vie des produits"</p> <p>Axe 7 "Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable"</p> <p>les objectifs de réduction des déchets/ les moyens financiers et/ou humains/les indicateurs retenus</p>	<p>4 - Attention à l'usage de la ramasse alimentaire des invendus. Les quantités denrées et dates limites n'intéressent pas les associations et terminent souvent dans les congélateurs des ramasseurs</p> <p>5 objectifs 30 % de composteurs : très insuffisant</p> <p>6- la Ressourcerie est très sélective et beaucoup d'objets déposés finissent dans les bennes de la déchèterie</p> <p>7- Ne pas négliger l'aspect sanitaire dans l'usage du vrac, pour les clients propreté des emballages réutilisés pour le vendeur : pollution du vrac dans la manipulation</p> <p>couches lavables : attention aux gâchis d'eau et à la destination des eaux souillées</p> <p>publicité : commencer par interdire le papier glacé : difficile à recycler</p> <p>remarques générale : fournir un document de 36 pages dont la partie questionnaire débute page 19 n'est pas la meilleure méthode pour avoir des réponses rapides</p>	<p>1-Ne pas imposer des sanctions financières pour éviter les décharges sauvages ou les dépôts dans les containers d'autres usagers</p> <p>2- trouver des recycleurs spécialisés dans le recyclage des films PE (suremballages et films agricoles) par malaxage-friction, pour éviter la mise en DMA ou en poubelle jaune</p>	

CHEVAGNY SUR GUYE	X					Axe 1 Axe 4 Axe 5 Axe 6 Axe 7	Votre N)24 ECOSIRTOM répond en grande partie au questionnaire Axe 5 : à la campagne éviter les déchets verts me parait compliqué. Vous proposez un broyeur qui est positionné dans un village...c'est bien mais irrationnel, pourquoi ? Il faut charger les déchets verts sur une remorque !!trouver un véhicule avec un crochet !! broyer et compostage extérieur ??? pour ma part le broyat sera réutilisé dans mon jardin. Il faut dans ce cas que votre broyeur se déplace chez l'habitant. A chacun sa logique !!	1- Boycoter les produits à emballage plastique comment fait-on pour les yaourts, lait, eaux minérales 2 - privilégier l'achat en vrac 3 -banque alimentaire pour redistribuer les invendus en limite de durée de vie. En GD comment sont traités Poissons, fromage, légumes ?	J'ai cherché en vain votre adresse sur le N°24 ils est vrai qu'à 84 ans la vue baisse, car je suppose que ce questionnaire est à vous retourner pour exploitation ???
GERMOLLES	X					Axe 3 Axe 6	Axe 3 : faire payer les poubelles au KG (ou au nb de container) Axe 7 : tout commerce du territoire est encouragé à avoir 1 rayon vrac (incitation financière) et coupé avec vrai différence de prix Axe 6 : sensibiliser les entreprises à la réparabilité afficher logo "réparable" mettre en avant autre : plus de vigilance dans les déchèteries ne pas laisser jeter des objets qui peuvent encore servir (vélos meubles...) organiser la récupération directement à la déchèterie.	le maximum d'alimentation en vrac payer pour le ramassage des poubelles (0€ si < x kg et de + en + si dépassement)	Présentation problématique du climat écoles / asso aides les individus à réduire leur empreinte : conversation carbone
GERMOLLES	X					Axe 1 Axe 2 Axe 3 Axe 8	Réduction des emballages et suremballages des produits alimentaires dans les communes. Actions sur les entreprises productives Réduire les bouteilles plastiques pour tous les emballages liquides et réintroduire le verre et les bouteilles consignées Privilégier le VRAC (offres + élargies au niveau des produits et des distributeurs) Plats préparé par les traiteurs : possibilité d'utiliser son contenant personnel+	Réduire les emballages et suremballages fournis par les entreprises agro alimentaires Favoriser la consigne des bouteilles en verre (ou autres matériau dégradables)/utiliser des contenants perso fruits et légumes... réduire le gaspillage alimentaire -réutiliser les restes les redistribuer, avoir un poulailler ou des animaux domestiques si possible	oui je m'engage déjà je réduis mes déchets (emballages); alimentaires,; végétaux, le plus possible, j'acheté en vrac, je fabrique mes produits d'entretien, je ne remplis plus qu'une poubelle grise par mois jaune à peu près pareil.
GERMOLLES	X					Axe 1 Axe 4 Axe 8	Réduire emballages et suremballages des produits valorisant le vrac, je suis commerciale en produits alimentaire vrac pour la grande distribution (fruits secs). Je souhaite développer cette activité en allant plus loin; très peu de magasins jouent le 0 déchet. il existe du matériel pour distribuer le vrac en liquide mais hélas le coup est cher. peut être aider les magasins collectivités à passer le cap je suis prête à vous aider	Réduire les emballages / éviter le gaspillage / agrandir le recyclage en donnant une 2iem vie aux produits	Oui pour l'industrie la grande distribution je vois beaucoup de plastique, de cartons il y a un gros travail à faire
GERMOLLES	X					Axe 4 Axe 6	Pour diminuer la quantité de dechets il faudrait commencer par fabriquer moins d'emballages. Le gaspillage fait également partie des préoccupations aussi bien alimentaire que dans l'industrie. Il faut le plus possible donne une seconde vie aux objets	Supprimer les emballages / favoriser le compost et recycler les déchets alimentaires	pour ce qui est des emballages la balle est dans le camp des industries. Nous serons prêts à acheter plus de choses au détail.

JONCY	x				<p>Depuis plus de 25ans, les coupes des haies sont broyées et mise au compost où nous habitons à Besançon. A Joncy le broyage continue, je vois avec désolation des monceaux de végétaux verts dans la déchèterie, alors que cela pourrait être broyé et faire du compost.</p> <p>Faire une promotion sur l'emploi du composteur, déchets de cuisine, épluchures, broyage des haies ou des arbres et arbustes lors de la taille au lieu d'emmener à la déchèterie. Pour la réduction des déchets, il faut viser le portefeuille du particulier avec la redevance participative et non la taxe sur l'habitation. Cela fait de nombreuses années (2012) que cela se fait à Besançon. Nous sommes passée d'une poubelle de 140litres à une de 60litres. Le SYBERT qui gère les déchets s'occupe de 68 communes. La poubelle jaune bisontine reçoit tous les plastiques contrairement au SIRTOM. Il est possible de passer en redevance participative en expliquant bien les principes et les aboutissants. C'est 14500 habitants et non 130000habitants au moins. Si c'est possible de le faire pour 130 000 pourquoi n'est il pas fait pour 14 500 Emmanuel Macron semble t il est pour cette redevance qui est plus social. On paie en fonction de ce qu'on rejette et non pas en fonction de la taille de la maison. Pour avoir plus d'information sur la redevance incitative, il est possible de contacter le SYBERT 4 rue Gabriel Plançon 03 81 21 15 60; A Besançon entre 2010 et 2018 les ordures ménagers sont passées de 223 kg/an/hab à 143 kg/an/hab et le taux de recyclage a augmenté de 18 points.</p>	<p>Mettre au composteur tout ce qui peut être compacté (épluchures, marc de café, banane coupée en morceau, un peu de papier non glacé, la taille des arbres et arbustes du jardin broyé sauf résineux)</p>	<p>J'ai participé à des séances de compostage à Cluny avec Charline. Etant maintenant à Joncy je veux bien reprendre pour les communes voisines des réunions pour expliquer tout le bénéfice du compostage, qui permet en utilisant des cartons à faire des lasagnes pour ceux qui ont un jardin (feuille ou compost-cartons non glacé-feuille ou BRF)</p>
-------	---	--	--	--	--	---	--